CONTRAT EDUCATIF ISEROIS

Mode d'emploi

Vous êtes enseignant et vous souhaitez mettre en place une action éducative avec vos élèves au cours de l'année scolaire 2013-2014

Le Conseil général de l'Isère met à votre disposition un outil :

Le Contrat Educatif Isérois

Le contrat éducatif : qu'est-ce que c'est ?

C'est un dispositif proposé par le Conseil général de l'Isère aux collèges publics isérois, qui repose sur une contractualisation entre le Département et l'établissement scolaire.

Le Conseil général met à disposition du collège des moyens financiers, matériels et humains.

Dans le cadre du Contrat éducatif isérois, le chef d'établissement, en concertation avec ses équipes, doit :

- sélectionner **1 à 3 axes de son contrat d'objectifs**
- développer ces axes en **1 à 3 projets** structurants
- décliner, en les priorisant, ces projets en **1 à 6 actions** sélectionnées dans le guide des actions éducatives

CALENDRIER 2013

Etape 1 :

Février 2013

Consultez le guide des actions éducatives

disponible auprès du Chef d'établissement ou sur www.isere.fr.

le guide recense 33 actions éducatives regroupées en 3 thématiques.

Concevez l'action de votre choix

en concertation avec votre Chef d'établissement :

- en appliquant les recommandations détaillées dans le guide ;
- en respectant le cadre général du Contrat éducatif isérois.

Etape 2 :

15 février 2013 – 22 mars 2013

Saisissez le descriptif de votre action sur l'application CEI

en détaillant le contenu de l'action et ses objectifs ;

en élaborant un budget réaliste et précis, incluant la totalité des participations sollicitées auprès d'autres financeurs ;

en indiquant la participation financière du collège.

Etape 3 :

avril 2013

Les demandes d'actions sont analysées par

les services du Conseil général ;

les partenaires du Conseil général (DASEN, DRAC, Chambre des métiers, MINATEC...).

Suite au verso

ZOOM sur l'action « Agir en citoyen international »

Le DVD « Regards croisés sur les migrations » propose de travailler le thème des migrations et de la découverte de l'autre.

Interview de **Monsieur Amar Thioune, Conseil général de l'Isère**
Chef de service coopération décentralisée

Quelle est la genèse de ce DVD ?

Ce projet est né de la volonté commune de deux associations : SOS Racisme Isère et Tétraktys de travailler avec les établissements scolaires isérois et ceux de Tambacounda (Sénégal) afin que les élèves échangent leur regard sur l'immigration.

En quelques mots, quel est le contenu de ce film ?

Ce film expose des parcours de vie de personnes ayant vécu l'immigration. Il aborde l'histoire des migrations, leurs causes multiples et variées mais aussi leurs effets positifs ou négatifs.

Quels sont les objectifs visés ?

L'objectif principal reste la déconstruction des préjugés sur les immigrés mais aussi l'ouverture du collégien sur le monde. Sont visées la promotion de la tolérance et le renforcement de la fraternité. Il s'agit de donner à chaque collégien un regard différent sur l'autre, par le biais d'un outil commun à l'Isère et à Tambacounda et pouvant être utilisé sur les deux territoires.

Le DVD a été expérimenté au collège Rose Valland à Saint Etienne de Saint Geoirs.

Témoignages de ***Mmes Neveu et Goncalves,*** *professeurs d'histoire-géographie, et de* ***Mme Berger,*** *professeur documentaliste.*

Que pensez-vous de ce DVD ?

Il montre plusieurs types de migrations et peut être visionné pour débuter une réflexion sur les migrations : Pourquoi migre-t-on ? Comment migre-t-on ? Quelles sont les conséquences ? Des exemples concrets pourront servir de point d'appui à un approfondissement et un débat. C'est un outil plus attractif et plus concret pour les élèves que le support papier.

Comment l'utilisez-vous concrètement en classe ?

Nous l'utilisons en classe de 4ème pour lancer une discussion sur les migrations. Il est aussi possible de l'utiliser en guise d'étude de cas accompagné d'un questionnaire. Une mise en perspective à l'échelle mondiale est ensuite réalisée. Enfin, on peut l'utiliser en découpant le cours selon les différentes séquences proposées par le DVD.

Selon vous, quelles disciplines peuvent être concernées par cet outil ?

L'histoire-géographie bien sûr avec les séances sur les mobilités humaines sur le niveau 4ème. En éducation civique, on pourra utiliser les témoignages sur l'accueil dans les pays d'arrivées pour aborder les discriminations, le racisme. En classe de 3ème, lors de semaine de la presse, les lettres permettent de lancer un débat ou constituent une piste pour l'interview. Enfin en Italien le DVD permet une étude de cas de migration d'italiens en Rhône-Alpes.

Etape 4 :
mai 2013

Les actions sont validées par la commission technique de territoire composée :

- des services experts du Conseil général
- du Chef de service éducation de territoire
- des services de la DASEN

Dans le respect des critères suivants :

- le nombre d'élèves inscrits dans l'établissement
- la zone géographique de l'établissement
- l'avis de la commission culturelle pour les actions culture
- le montant dépensé par le collège au titre du CEI les années précédentes

Etape 5 :
juillet 2013

Vote par les élus du Conseil général

Etape 6 :
octobre 2013

Signature des contrats éducatifs isérois entre le collège et le Conseil général ;

Versement d'un premier acompte de 30%.

A noter :

La Maison du Conseil général vous accompagne à toutes les étapes du CEI.

Le chef de service éducation est à l'écoute du principal et de son équipe pour la préparation et la mise en œuvre du contrat.

Pour vos projets culturels le référent culture peut vous accompagner dans la recherche de partenaires locaux.